

## 51<sup>e</sup> Séance publique du conseil d'administration

Date et heure

Le mercredi 20 mars 2024 – 18 h 45

Lieu, adresse et salle

### Séance hybride :

#### En présentiel

Maison des aînés et alternative de Châteauguay, 200, rue Principale, Châteauguay (Québec) J6J 3H2, salle commune de la maisonnée des Volets

#### **OU**

#### En virtuel

PAR Teams

**Présences :** Claude Jolin, président  
Philippe Gribauval, secrétaire et président-directeur général  
Hugo Desrosiers, vice-président  
André Halley  
Linda Julien  
Richard Ménard  
Patricia Quirion  
Pierre Gingras  
Marie-Claude Bastide  
Sandra Chapados  
Heather L'Heureux

**Absences :** Ghislain Rivet  
Stéphane Beaudry  
Jean-Claude Lecompte  
Judith Cailhier  
Cynthia Landry

**Invités :** Dominique Pilon, président-directeur général adjoint (PDGA)  
Annie Poirier, directrice des affaires corporatives, juridiques et partenariats (DACJP)  
Luc Labelle, directeur des ressources financières (DRF)  
Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel (DRHDO)  
Alain Desmarais, directeur des services techniques (DST)  
Martin Ouellet, directeur des projets majeurs d'infrastructures (DPMI)

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h par le président du conseil d'administration (CA).

### 2. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du CA vérifie auprès des membres si quelqu'un souhaite déclarer un potentiel conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Comme elle relève de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) et a corédigé la politique, madame Patricia Quirion s'abstiendra de se prononcer au point 10.2.15 *Politique d'alimentation infantile*.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

#### [Résolution CA20240320-01](#)

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public
5. Mot du président du conseil d'administration
6. Mot du président-directeur général
7. **Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration**
  - 7.1 Procès-verbal de la 50<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2024
  - 7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 février 2024
8. **Affaires du jour**
9. **Rapports des comités du conseil d'administration**
  - 9.1 **Comité soins et services à la clientèle**
    - 9.1.1 Rapport du président – séances tenues le 30 janvier 2024 et le 12 mars 2024 – Hugo Desrosiers
  - 9.2 **Comité de gouvernance et d'éthique**
    - 9.2.1 Rapport du président – séances tenues le 8 février 2024 et le 14 mars 2024 – Claude Jolin
  - 9.3 **Comité de vigilance et de la qualité**
    - 9.3.1 Rapport du président par intérim – séance tenue le 13 février 2024 – Claude Jolin
  - 9.4 **Comité ad hoc – Projets majeurs d'infrastructures**
    - 9.4.1 Rapport du président – séances tenues le 31 janvier 2024 et le 6 mars 2024 – Claude Jolin  
*Invité : Martin Ouellet, directeur des projets majeurs d'infrastructures*
  - 9.5 **Comité immobilisation et environnement**
    - 9.5.1 Rapport du président – séance tenue le 15 février 2024 – Jean-Claude Lecompte  
*Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques*
  - 9.6 **Comité de vérification**
    - 9.6.1 Rapport du président – séance tenue le 8 mars 2024 – Stéphane Beaudry  
*Invité : Luc Labelle, directeur des ressources financières*
10. **Ordre du jour de consentement**
  - 10.1 **Affaires médicales**
    - 10.1.1 Nomination de médecins omnipraticien (1) et spécialistes (2)
    - 10.1.2 Ajout au registre des signataires autorisés CISSSMO par la RAMQ
    - 10.1.3 Nomination – Chef du département de médecine spécialisée par intérim
  - 10.2 **Affaires administratives**
    - 10.2.1 Règles de conservation des documents – CISSS Montérégie-Ouest 2<sup>e</sup> partie (série de mission)
    - 10.2.2 Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager
    - 10.2.3 Règlement portant sur la procédure d'élimination des documents organisationnels
    - 10.2.4 Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques
    - 10.2.5 Politique de gestion intégrée des risques
    - 10.2.6 Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux
    - 10.2.7 Plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026
    - 10.2.8 Amendement de la résolution CA-20230612-19 – Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour une clinique de vaccination et de dépistage dans le secteur de Châteauguay, de Mercier ou de Beauharnois

- 10.2.9 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – CLSC de Salaberry-de-Valleyfield – 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2.10 Demande d'autorisation pour la signature d'un bail – 200, rue Principale à Châteauguay
- 10.2.11 Prolongation d'un contrat de sage-femme
- 10.2.12 Autorisation d'un contrat de sage-femme
- 10.2.13 Nomination – Directrice adjointe – volet soutien à la transformation
- 10.2.14 Diffusion du sommaire du Plan clinique organisationnel 2023-2033, du napperon des priorités 2023-2025 et du document de répartition des services par centre hospitalier 2023-2024 à l'ensemble des partenaires internes et externes
- 10.2.15 Politique d'alimentation infantile
- 10.2.16 Nomination – Directeur(-trice) général(e) adjoint(e) des programmes sociaux, de réadaptation et de santé publique
- 10.2.17 Nomination – Directrice des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie

**11. Affaires nouvelles**

**12. Documents déposés pour information**

- 12.1 Dépôt du rapport d'implantation de la Politique pour des environnements sans fumée
- 12.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.3 Tableau de suivi des observations de médecins ou dentistes
- 12.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Périodes 11 et 12 – du 31 décembre 2023 au 24 février 2024
- 12.5 Prévention et contrôle des infections (PCI)
  - 12.5.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, période 12 - Du 28 janvier 2024 au 24 février 2024
  - 12.5.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – février 2024 et mars 2024
  - 12.5.3 Rapport comparatif
- 12.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 17 janvier au 12 mars 2024

**13.** Date de la prochaine séance publique régulière : Le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024

**14.** Clôture de la séance

**4. Période de questions du public**

Le président du CA souhaite la bienvenue aux membres et aux personnes du public, et annonce l'ouverture de la période de questions du public.

Le président du CA invite Mme Tasmine Esmail, représentante du syndicat de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), à poser sa question.

Madame Esmail remercie les membres du CA de l'accueillir. Elle est accompagnée de Mme Julie Desrosiers, éducatrice, ainsi que de M. Patrice St-Onge, président du syndicat local de l'APTS.

Mme Esmail explique que le 10 mars dernier, une publication faite dans l'intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest, informait les équipes de la démarche déployée visant à réduire et recruter la main-d'œuvre indépendante (MOI) en provenance des agences privées. Les cibles de réduction fixées annoncées sont de :

- 20 % pour les préposés aux bénéficiaires;
- 10 % pour les auxiliaires aux services de santé et sociaux;
- 15 % pour les infirmières auxiliaires;
- 10 % pour les infirmières.

Mme Esmail souligne qu'aucune réduction n'a été mentionnée pour la MOI ayant le titre d'employé d'éducateurs. Les éducateurs travaillent majoritairement dans les ressources à assistance continue (RAC) où il y a un plus grand recours à la MOI. Elle rappelle que la clientèle des RAC est surtout une clientèle présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Elle souligne qu'il s'agit d'une clientèle

extrêmement vulnérable. L'APTS a été saisie du fait que les gestionnaires ont commencé à imposer un plus grand ratio d'usager par intervenants dans le but de diminuer le temps supplémentaire obligatoire (TSO) et le recours à la MOI.

Conséquemment, les intervenants sont en surcharge et les usagers ne reçoivent pas les services cliniques de la réadaptation.

De plus, Mme Esmail souligne que le plan clinique de la Direction des programmes Déficiences (DPD) fait mention d'un manque de financement et de logement pour mieux desservir cette clientèle. Le plan québécois des infrastructures (PQI) déposé la semaine dernière ne fait mention d'aucun budget octroyé aux établissements pour rénover ces résidences. Il est à noter que ces résidences appartiennent en grande majorité à des fondations.

Ainsi, les questions sont les suivantes : « Nous aimerions connaître le plan de contingence pour les éducateurs dans les RAC et quels sont les priorités en ce qui concerne la rénovation et la mise à niveau des RAC sur notre territoire? ».

Le président du CA remercie Mme Esmail pour ces questions. Il explique que certain(s) volet(s) des questions ne pourra pas être répondu ce soir, mais il invite M. Philippe Gribeauval, président-directeur général, et M. Dominique Pilon, président-directeur général adjoint, à répondre à Mme Esmail pour la première partie de la question.

M. Gribeauval explique qu'un retour sera fait ultérieurement à Mme Esmail en ce qui a trait au volet immobilier de la question. En ce qui a trait au volet des ressources humaines, le CISSS de la Montérégie-Ouest doit s'affranchir de la MOI et c'est dans ce contexte que la démarche a été structurée.

M. Pilon ajoute que les cibles mentionnées par Mme Esmail sont celles du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les équipes travaillent activement vers ces objectifs. Le plan de résorption de la main-d'œuvre indépendante est, pour une partie du territoire de la Montérégie-Ouest, octobre 2024, puis 2025 pour une autre partie du territoire.

Une nouvelle entente avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), qui devait être effective le 24 mars prochain, mais dont la date d'entrée en vigueur est repoussée après Pâques, vient identifier, entre autres, des taux horaires et des conditions de la MOI qui seront plafonnés. Ainsi, l'ensemble des directions cliniques de l'organisation devait déposer un plan répondant aux trois (3) éléments suivants :

1. Quel est l'impact prévisible ou envisagé de cette nouvelle entente sur les ressources humaines?
2. Quel est l'impact sur l'offre de service?
3. Quel va être le plan de contingence qui va s'en suivre?

À cet effet, la DPD a déposé, vendredi dernier, son plan regroupant les plans de contingence par résidences. Chacun des plans de contingence a été fait en fonction des quatre (4) objectifs suivants :

1. Établir des modes d'action à l'avance pour permettre d'atténuer les impacts;
2. Assurer la sécurité des employés;
3. Diminuer le temps supplémentaire obligatoire (TSO);
4. Optimiser les ressources en place.

M. Pilon propose à Mme Esmail qu'une rencontre soit planifiée entre les équipes de la DPD et le syndicat de l'APTS afin de leur présenter ce plan. Il souligne qu'une des actions principales est l'embauche de la MOI. Il invite Mme Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel, à compléter cette information.

Mme Blais explique la démarche d'emploi granulaire en cours au sein de l'organisation. Depuis trois (3) semaines, sur 25 employés MOI dans les équipes DPD, près de la moitié ont signifié un intérêt à venir travailler au CISSS de la Montérégie-Ouest. L'organisation espère recruter le maximum de MOI de cette façon puisque ces personnes travaillent déjà dans les locaux du CISSS de la Montérégie-Ouest. Cette démarche devrait permettre de voir une hausse des taux de recrutement dans les prochaines semaines et conséquemment diminuer, voire éliminer, le recours à la MOI.

Mme Esmail se dit contente de ces démarches, mais souligne qu'elle demeure inquiète de la surcharge de travail, entre autres, des éducateurs et la capacité des milieux d'hébergement à accueillir des usagers dans le contexte du plan de contingence, notamment la mesure qui vise la réduction du TSO tout en réduisant la MOI.

M. Pilon souligne qu'ils partagent la même préoccupation, mais que les efforts sont maintenus afin d'augmenter le parc d'hébergement pour cette clientèle. M. Pilon propose à Mme Esmail d'adresser cet élément lors de la rencontre, proposée plus tôt, avec les équipes de la DPD afin qu'ils puissent y répondre de façon plus détaillée tout en y adressant la question portant sur la rénovation des RAC.

Le président du CA remercie Mme Esmail ainsi que ces accompagnateurs pour leurs questions.

Il déclare la période de questions close à 19 h 17.

## 5. Mot du président du conseil d'administration

Le président du CA salue les personnes présentes ce soir. Il indique ne pas avoir d'information à partager aux membres du CA et du public ce soir.

## 6. Mot du président-directeur général

Le président-directeur général (PDG) salue les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes du public.

### Visite d'Agrément Canada

La visite d'Agrément Canada est en cours au CISSS de la Montérégie-Ouest depuis dimanche et se poursuit jusqu'au vendredi 22 mars prochain. Un rapport sommaire sera fait lors de la séance de clôture du vendredi.

### Rougeole

La situation de l'augmentation des cas rougeole à travers le Québec est préoccupante. Les courbes de contagions sont à la hausse. En Montérégie, un (1) cas d'infection a été confirmé. En Montérégie-Ouest, aucun cas n'a été confirmé.

Toutes nos équipes travaillent à mettre en place les meilleures trajectoires afin d'être prêt si une hausse des cas de rougeole se présentait. De plus, des campagnes de vaccination ont été déployées par les équipes de vaccination du CISSS de la Montérégie-Ouest. Le taux de vaccination scolaire du territoire de la Montérégie-Ouest est de 85 %. Il souligne, à titre indicatif, que pour avoir une bonne protection populationnelle, le taux de vaccination doit être d'au moins 95 %.

Le PDG invite les membres de la population à la prudence. Il les invite aussi à porter le masque dans les installations de façon préventive.

### Maisons des aînés et alternative

#### • Châteauguay

La séance du conseil d'administration de ce soir se tient dans les locaux de la Maison des aînés et alternative de Châteauguay. Il se dit très heureux et remercie l'ensemble du personnel des différentes équipes/directions pour le travail accompli dans les dernières semaines qui ont permis de tenir cette séance quelques jours avant l'inauguration, mais de façon plus importante permet l'accueil de la première personne hébergée le mardi 26 mars prochain. La date de l'inauguration officielle avec la ministre responsable des Aînés, madame Sonia Bélanger, n'est pas encore déterminée.

#### • Salaberry-de-Valleyfield

La livraison de la bâtisse est toujours prévue à la fin de l'été 2024.

### Hôpital de Vaudreuil-Soulanges

Les travaux de construction de l'hôpital progressent très bien.

Le PDG cède la parole au président-directeur général adjoint (PDGA) pour le point suivant.

### Services de sages-femmes

Depuis plusieurs années, le CISSS de la Montérégie-Ouest travaille afin de mettre en place et déployer les services de sages-femmes sur notre territoire. C'est avec fierté que le service de sages-femmes du CISSS de la Montérégie-Ouest accueillera le premier bébé, dont le suivi a été fait par les équipes de ces services du début de la grossesse à l'accouchement prévu à domicile, le 31 mars prochain.

L'ensemble des membres et des invités applaudissent cette nouvelle.

## 7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

### 7.1 Procès-verbal de la 50<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2024

#### [Résolution CA20240320-02](#)

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le procès-verbal de la 50<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2024, et ce, après une modification et une précision d'information au point 9.2.1 - *Rapport du président – séance tenue le 14 décembre 2023* du point 9.2 - *Comité des ressources humaines*, communiquées et apportées.

### 7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 février 2024

#### [Résolution CA20240320-03](#)

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 février 2024, et ce, tel qu'il a été rédigé.

## 8. Affaires du jour

Aucun sujet n'a été ajouté aux affaires du jour.

## 9. Rapports des comités du conseil d'administration

### 9.1 Comité soins et services à la clientèle

#### 9.1.1 Rapport du président – séances tenues le 30 janvier 2024 et le 12 mars 2024 – Hugo Desrosiers

Le président du comité soins et services à la clientèle (CSSC) résume les points ayant été traités lors de la séance du 30 janvier 2024, et invite le PDGA et secrétaire du comité à résumer les points ayant été traités lors de la séance du 12 mars 2024.

Lors des séances, les points suivants ont été traités et discutés :

- État d'avancement – Continuum AVC : L'implantation du continuum AVC a débuté en 2017, puis a été mise sur pause au début l'urgence sanitaire. Les travaux ont repris en 2023 et l'offre de service a été bonifiée et mise à jour;
- Programme des services ambulatoires spécialisés de gériatrie (SASG) : Le mandat de ce programme sera d'offrir des services spécialisés regroupant trois (3) volets d'expertise, soit le volet gériatrie, le volet neurologie cognitive et le volet de l'équipe ambulatoire de gestion des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCDP);
- Portrait de surveillance des maladies à déclaration obligatoire (MADO);
- Mise à jour du Plan de mobilisation des ressources en cas de menace à la santé en Montérégie;
- Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Mémoire des directions régionales de santé publique.

Les points suivants ont été traités pour recommandation et sont majoritairement à l'ordre du jour de consentement de ce soir pour adoption par le CA :

- Politique d'alimentation infantile;
- Entente de partenariat relatif à la pratique des sages-femmes : ce point sera adopté lors d'une prochaine séance du CA;

- Rapport d'implantation de la politique pour des environnements sans fumée : ce rapport est déposé pour information aux membres afin qu'ils en prennent connaissance. L'envoi du rapport sera fait au MSSS à la suite de la séance.

## **9.2 Comité de gouvernance et d'éthique**

### **9.2.1 Rapport du président – séances tenues le 8 février 2024 et le 14 mars 2024 – Claude Jolin**

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) résume les points ayant été traités lors des séances du 8 février 2024 et du 14 mars 2024.

Lors des séances, les points suivants ont été traités et discutés :

- Manuel des règlements du conseil d'administration révisé;
- Comité de transition organisationnel : le comité est piloté par le président-directeur général adjoint qui prévoit en faire le lancement officiel lors de la rencontre des gestionnaires du 10 avril prochain;
- Planification annuelle des travaux 2023-2024 – Comité de gouvernance et d'éthique révisée;
- Présentation « État de situation de la démarche qualité » Processus d'Agrément Canada 2023-2027 : comme mentionné par le PDG au point 6, la visite se poursuit jusqu'à vendredi midi.

Les points suivants ont été traités pour recommandation et sont à l'ordre du jour de consentement de ce soir pour adoption par le CA :

- Règles de conservation des documents – CISSS de la Montérégie-Ouest 2<sup>e</sup> partie (série de mission);
- Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager;
- Règlement portant sur la procédure d'élimination des documents organisationnels;
- Autoévaluation du conseil d'administration, de ses comités et des conseils professionnels : seul l'exercice d'autoévaluation du CA sera fait cette année.

En lien avec le comité de transition organisationnel, le PDGA ajoute qu'un échange entre le PDG et le ministre Dubé sera diffusé lors de cette même rencontre des gestionnaires. Les questions porteront sur l'arrivée de Santé Québec et les changements à venir. Cette vidéo sera rendue disponible par la suite via l'intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest. Le PDGA propose qu'une présentation soit faite à l'ensemble des membres du CA lors d'une séance de travail.

## **9.3 Comité de vigilance et de la qualité**

### **9.3.1 Rapport du président par intérim - séance tenue le 13 février 2024 – Claude Jolin**

Le président du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 13 février 2024.

Lors des séances, les points suivants ont été traités et discutés :

- Présentation du Vérificateur général du Québec;
- Présentation du rapport annuel et plan de travail par la présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
- Rapport trimestriel des incidents/accidents et analyse des événements traités;
- Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie;
- Recommandations du coroner;
- Présentation du bilan des activités du bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

Les points suivants ont été traités pour recommandation et sont à l'ordre du jour de consentement de ce soir pour adoption par le CA :

- Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques;
- Politique de gestion intégrée des risques;

Le président informe les membres que cette année, une demande a été formulée au comité de révision des plaintes comparativement à aucune demande l'an dernier.

#### **9.4 Comité ad hoc – Projets majeurs d'infrastructures**

##### **9.4.1 Rapport du président - séances tenues le 31 janvier 2024 et le 6 mars 2024 – Claude Jolin**

*Invité : Martin Ouellet, directeur des projets majeurs d'infrastructures*

Le président du comité ad hoc – Projets majeurs d'infrastructures invite monsieur Martin Ouellet, secrétaire du comité et directeur des projets majeurs d'infrastructures, à résumer les points ayant été traités lors des séances du 31 janvier 2024 et du 6 mars 2024.

Lors des séances, les points suivants ont été traités et discutés :

- État d'avancement des projets majeurs d'infrastructures :
  - Les travaux de la MDA MA de Châteauguay étant terminés, la première personne hébergée sera accueillie le 26 mars prochain, puis l'accueil des personnes hébergées se fera de façon progressive;
  - Les travaux de la MDA MA de Salaberry-de-Valleyfield progressent bien et les efforts nécessaires sont déployés par l'entrepreneur afin de respecter l'échéancier convenu;
  - Les travaux du complexe modulaire de l'Hôpital Anna-Laberge progressent et la réception avec réserve de l'agrandissement est prévue à l'été 2024;
  - Pour les travaux de modernisation de l'urgence de l'Hôpital du Suroît, les équipes du CISSS de la Montérégie-Ouest travaillent sur une méthode de réalisation pour diminuer les délais;
  - Les travaux de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges progressent bien. L'ensemble des travaux de structure pour le pavillon A devraient être terminés prochainement. La partie Sud du pavillon B est maintenant visible et certains travaux ont une avance quant à l'échéancier de réalisation.

#### **9.5 Comité immobilisation et environnement**

##### **9.5.1 Rapport du président - séance tenue le 15 février 2024 – Jean-Claude Lecompte**

*Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques*

En l'absence du président du comité immobilisation et environnement (CIE), le secrétaire et directeur des services techniques, monsieur Alain Desmarais, résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 15 février 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été traités et discutés :

- Suivi des travaux des projets majeurs;
- Présentation sur l'état de vétusté des bâtiments : l'état de vétusté s'améliore, mais plusieurs investissements seront requis afin d'améliorer l'état de vétusté du parc immobilier;
- État de situation sur le développement durable et sur la performance énergétique : un effort devra être fait afin de respecter l'exemplarité de l'État;
- Présentation de l'ensemble des plans de conservation en immobilisations.

Les points suivants ont été traités pour recommandation et sont à l'ordre du jour de consentement de ce soir pour adoption par le CA :

- Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux;
- Plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026;
- Amendement de la résolution CA-20230612-19 – Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour une clinique de vaccination et de dépistage dans le secteur de Châteauguay, de Mercier ou de Beauharnois;
- Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – CLSC de Salaberry-de-Valleyfield – 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield;
- Demande d'autorisation pour la signature d'un bail – 200, rue Principale à Châteauguay.

#### **9.6 Comité de vérification**

##### **9.6.1 Rapport du président - séance tenue le 8 mars 2024 – Stéphane Beaudry**

*Invité : Luc Labelle, directeur des ressources financières*

En l'absence du président du comité de vérification (CV), le secrétaire et directeur des ressources financières, monsieur Luc Labelle, résume les points ayant été traités lors de la séance du 8 mars 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été traités et discutés :

- Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus;
- Liste des modifications de contrats, 7 % et plus;
- Liste des contrats publiés sur le système électronique des appels d'offres (SEAO);



- Résultats financiers à la période 11 terminée le 27 janvier 2024;
- Suivi du plan de retour à l'équilibre budgétaire : les premiers engagements du plan ont débuté en février;
- Dépôt des radiations des comptes clients;
- Liste des nouveaux financements;
- Suivi des commentaires de l'auditeur externe;
- Plan d'audit de fin d'année;
- Politique de gestion intégrée des risques et présentation de la Procédure de gestion intégrée des risques qui en découle.

Lors de la période de questions et d'échange, le président du CA souligne que plusieurs efforts sont déployés en lien avec le plan de retour à l'équilibre budgétaire par les équipes du CISSS de la Montérégie-Ouest.

## 10. Ordre du jour de consentement

Après validation du président du CA auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets de l'ordre du jour de consentement, aucun point n'est retiré pour discussion.

### 10.1 Affaires médicales

#### 10.1.1 Nomination de médecins omnipraticien (1) et spécialistes (2)

##### [Résolutions CA20240320-04-01 à 03](#)

Voir résolutions en annexe 1.

#### 10.1.2 Ajout au registre des signataires autorisés CISSMO par la RAMQ

##### [Résolution CA20240320-05](#)

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de l'assurance maladie du Québec demande l'approbation du conseil d'administration pour tout retrait ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise les personnes ci-dessous mentionnées à attester l'exactitude des demandes de paiement soumises à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services rendus par les médecins et les dentistes, et ce, en fonction des installations énumérées du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest :

Nom	Installation
Dre Sonia Bourrellis, chef du département de médecine spécialisée par intérim	94420 CISSS de la Montérégie-Ouest 0776X Hôpital Anna-Laberge
Dre Marie-Pier Pinault-Reid, chef du service de gériatrie	90752 CLSC Châteauguay

#### 10.1.3 Nomination – Chef du département de médecine spécialisée par intérim

##### [Résolution CA20240320-06](#)

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé le plan d'organisation des départements médicaux du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest le 1<sup>er</sup> mai 2018, conformément aux orientations de la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*;

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de chef de département de médecine spécialisée;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de D<sup>re</sup> Sonia Bourrellis d'assurer ce rôle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du président-directeur général et directeur des services professionnels et de l'enseignement médical par intérim;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de la séance du 23 février 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de D<sup>re</sup> Sonia Bourrellis à titre de chef de département de médecine spécialisée par intérim à compter du 7 février 2024, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat se terminant le 24 novembre 2024.

## 10.2 Affaires administratives

### 10.2.1 Règles de conservation des documents – CISSS Montérégie-Ouest 2<sup>e</sup> partie (série de mission)

#### Résolution CA20240320-07

**CONSIDÉRANT QUE** tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs, et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès des parties prenantes;

**CONSIDÉRANT** la consultation des membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, de façon électronique (Forms) et dont les réponses ont été compilées en septembre 2021, quant à l'adoption des *Règles de conservation des documents – série de mission* et leurs annexes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction quant à l'adoption des *Règles de conservation des documents – série de mission* du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et leurs annexes lors de la rencontre du 20 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et éthique quant à l'adoption des *Règles de conservation des documents – série de mission* du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et leurs annexes lors de la rencontre du 8 février 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte les *Règles de conservation des documents – série de mission* et leurs annexes du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest pour le soumettre à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

**ET**

Mandate le président-directeur général pour signer tout document relatif à la prise d'effet de cette résolution.

### 10.2.2 Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager

#### Résolution CA20240320-08

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration d'un établissement public ou d'un établissement privé visé à l'article 177 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5) peut adopter les règlements nécessaires pour l'exercice des responsabilités de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** la consultation des membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens quant à l'adoption du *Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager*, de façon électronique (Forms) et dont les réponses ont été compilées en septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction quant à l'adoption du *Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager* lors de la rencontre du 20 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et éthique quant à l'adoption du *Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager* lors de la rencontre du 8 février 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le *Règlement portant sur la*

*procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager* du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest pour le soumettre à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

ET

Mandate le président-directeur général pour signer tout document relatif à la prise d'effet de cette résolution.

### **10.2.3 Règlement portant sur la procédure d'élimination des documents organisationnels**

#### **Résolution CA20240320-09**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration d'un établissement public ou d'un établissement privé visé à l'article 177 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5) peut adopter les règlements nécessaires pour l'exercice des responsabilités de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès des parties prenantes;

**CONSIDÉRANT** la consultation des membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens quant à l'adoption du *Règlement portant sur la procédure d'élimination des documents organisationnels*, de façon électronique (Forms) et dont les réponses ont été compilées en septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction quant à l'adoption du *Règlement portant sur la procédure d'élimination des documents organisationnels* lors de la rencontre du 20 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et éthique quant à l'adoption du *Règlement portant sur la procédure d'élimination des documents organisationnels* lors de la rencontre du 8 février 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le *Règlement portant sur la procédure d'élimination des documents organisationnels* du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest pour le soumettre à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

ET

Mandate le président-directeur général pour signer tout document relatif à la prise d'effet de cette résolution.

### **10.2.4 Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques**

#### **Résolution CA20240320-10**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., C.S-4.2, les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques doivent être déterminées par le règlement du conseil d'administration de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique et la procédure de gestion intégrée des risques visent à établir les bases d'un système organisé et cohérent de gestion intégrée des risques pour l'ensemble des activités de l'établissement, peu importe le niveau hiérarchique;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de gestion des risques assurera un rôle de surveillance du processus de gestion intégrée des risques pour la conduite des affaires de l'établissement, et ce, afin d'émettre des recommandations au comité de vigilance et de la qualité du conseil d'administration en lien avec la maîtrise des risques majeurs de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QU'**en ce sens, le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* a été révisé afin d'inclure ce mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** la composition du comité de gestion des risques a été ajustée afin de couvrir l'ensemble des familles de risques incluses dans le processus de gestion intégrée des risques;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gestion des risques quant à l'adoption du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* lors de la rencontre du 31 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a pris connaissance de la révision du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* lors de la rencontre du 13 février 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vigilance et de la qualité quant à l'adoption du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* lors de la rencontre du 13 février 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* révisé.

#### 10.2.5 Politique de gestion intégrée des risques

##### [Résolution CA20240320-11](#)

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique de gestion intégrée des risques* vise à établir les bases d'un système organisé et cohérent de gestion intégrée des risques pour l'ensemble des activités de l'établissement, peu importe le niveau hiérarchique;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique de gestion intégrée des risques* est développée pour répondre aux exigences légales (*Loi sur les services de santé et services sociaux*, RLRQ., c. S-4.2 art. 181.0.0.3 et 181.0.3; *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, chapitre 0-7.2) et normatives (Normes Leadership d'Agrément Canada portant sur la gestion intégrée des risques);

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la visite d'Agrément Canada en mars 2024, le critère « Gérer les risques de façon intégrée » du manuel *Leadership* fera l'objet d'une évaluation spécifique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intégration du processus de gestion intégrée des risques à la culture organisationnelle permet la mise en œuvre d'une gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation, pour tous les secteurs d'activités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* par le conseil d'administration permettra à l'établissement de démontrer qu'il est en action afin de répondre à l'exigence d'Agrément Canada liée à la gestion intégrée des risques;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction quant à l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* lors de la rencontre du 23 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vigilance et de la qualité quant à l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* lors de la rencontre du 13 février 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification quant à l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* lors de la rencontre du 8 mars 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la *Politique de gestion intégrée des risques*.

#### 10.2.6 Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux

##### [Résolution CA20240320-12](#)

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest n'a aucune politique encadrant la gestion des déchets biomédicaux et des déchets pharmaceutiques ou cytotoxiques;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de la visite d'Agrément Canada 2022, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest n'a pas été en mesure de se conformer à deux (2) critères à priorité « élevé »;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux* permettra au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de répondre aux critères de la visite d'Agrément Canada 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**Agrément Canada demande au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest une reddition de compte sur l'avancement de ce dossier pour le 4 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de concertation des directeurs adjoints a recommandé, lors de la réunion du 6 mars 2024, l'adoption de la *Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux*;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 12 mars 2024, l'adoption de la *Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors d'une consultation électronique tenue entre le 13 et le 18 mars 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la *Politique de gestion des déchets biomédicaux, pharmaceutiques dangereux, cytotoxiques et non dangereux*.

### 10.2.7 Plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026

#### [Résolution CA20240320-13](#)

**CONSIDÉRANT QU'**une politique de développement durable et de santé environnementale a été adoptée par le conseil d'administration (résolution CA20190130-18) le 30 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** le souhait du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de s'inscrire dans une démarche intégrée en développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026 concrétise l'engagement du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest envers les objectifs gouvernementaux, notamment ceux du plan d'action de développement durable du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Plan pour une économie verte, de la *Politique québécoise en gestion des matières résiduelles*, du Plan directeur en innovation, en transition et en efficacité énergétique, du cadre de référence en approvisionnement responsable et plusieurs autres;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action se décline en dix (10) thématiques, dont chacune de ces thématiques présente un objectif général, sous lesquelles s'inscrivent 45 actions proposées visant à promouvoir et à adopter des pratiques organisationnelles innovatrices et respectueuses de l'environnement afin de minimiser les impacts négatifs de ses activités sur la santé de ses employés, de ses usagers et de la population;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de développement durable et santé environnementale a recommandé, lors de la réunion du 11 janvier 2024, le plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de concertation des directeurs adjoints a recommandé, lors de la réunion du 7 février 2024, le plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 13 février 2024, le plan d'action en développement durable et santé environnementale;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité immobilisation et environnement a recommandé le 15 février 2024 le plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le *Plan d'action en développement durable et santé environnementale 2023-2026*;

**ET**

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à ce plan d'action.

**10.2.8 Amendement de la résolution CA-20230612-19 – Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour une clinique de vaccination et de dépistage dans le secteur de Châteauguay, de Mercier ou de Beauharnois**

**Résolution CA20240320-14**

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution du conseil d'administration (résolution CA-20230612-19) a été émise au conseil d'administration en ce qui a trait au sujet *Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour une clinique de vaccination et de dépistage dans le secteur de Châteauguay et de Mercier*;

**CONSIDÉRANT QUE** des changements ont été apportés aux périmètres de recherche, à la durée du bail, à l'objectif de publication de l'appel d'offres, à l'estimation de la période des travaux d'aménagement, au total de l'estimation du loyer et au financement afin qu'un deuxième appel d'offres soit publié;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux souhaite que les locations pour les cliniques de vaccination et de dépistage COVID-19 soient pérennisées;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public doit être publié afin de répondre à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement loue actuellement deux (2) espaces pour la vaccination et le dépistage de la population dans la région de Châteauguay et de Mercier;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier espace est loué, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, pour la clinique de vaccination COVID-19 de Mercier avec une superficie locative de 935 m<sup>2</sup>, située au 719, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier, dont le loyer annuel pour cette location est de 535 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième espace est loué, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour la clinique de dépistage de Châteauguay avec une superficie de 368,8 m<sup>2</sup>, située au 167, rue Maple à Châteauguay, dont le loyer annuel pour cette location est de 75 000 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif est de publier l'appel d'offres au mois de février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation de la période pour la réalisation des travaux d'aménagement est de 15 mois suivant l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé dans l'appel d'offres public un bail avec une durée de huit (8) ans pour les nouveaux locaux de la Clinique de vaccination et de dépistage – Secteur de Châteauguay, de Mercier ou de Beauharnois;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 23 janvier 2024, l'amendement de sa recommandation émise lors de la réunion du 23 mai 2023 en ce qui a trait à la demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour une clinique de vaccination et de dépistage dans le secteur de Châteauguay, de Mercier ou de Beauharnois;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la réunion du 15 février 2024, l'amendement (annulation et remplacement) de la résolution CIE20230525-10 pour le sujet *Demande d'autorisation pour la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour une clinique de vaccination et de dépistage dans le secteur de Châteauguay, de Mercier ou de Beauharnois*;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à procéder à la publication d'un appel d'offres public pour la location d'un espace pour une clinique de vaccination et de dépistage dans le secteur de Châteauguay, de Mercier ou de Beauharnois pour une période de huit (8) ans, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ET**

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cet appel d'offres;

**ET**

Annule et remplace la résolution CA-20230612-19 adoptée lors de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 12 juin 2023 par la présente résolution.

### **10.2.9 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – CLSC de Salaberry-de-Valleyfield – 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield**

#### [Résolution CA20240320-15](#)

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement loue des espaces pour le CLSC de Salaberry-de-Valleyfield situé au 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement du bail du 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield arrive à échéance le 28 février 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le préavis de renouvellement est de 12 mois, soit au 28 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Ouest a signifié son intérêt de renouveler le bail du 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield au propriétaire avant la fin du préavis de renouvellement, plus précisément avant le 28 février 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé de renouveler le bail du 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les locaux sont toujours requis par l'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 13 février 2024, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du CLSC de Salaberry-de-Valleyfield, situé au 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la réunion du 15 février 2024, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du CLSC de Salaberry-de-Valleyfield, situé au 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à procéder au renouvellement du bail du 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ET**

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

#### **10.2.10 Demande d'autorisation pour la signature d'un bail – 200, rue Principale à Châteauguay**

##### Résolution CA20240320-16

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux louera un espace d'une superficie locative de 795 m<sup>2</sup> au Centre de la petite enfance Cachalot localisé dans la Maison des aînés et alternative de Châteauguay, située au 200, rue Principale à Châteauguay;

**CONSIDÉRANT QUE** les lieux loués incluent un espace de jeux extérieur d'une superficie de 505 m<sup>2</sup> ainsi que dix (10) cases de stationnement réservées au locataire;

**CONSIDÉRANT QUE** la durée du bail initiale est de 25 ans et débutera à la prise de possession des locaux par le locataire avec une option de renouvellement de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la première année de location rapportera un revenu de 150 000 \$, incluant la TPS et la TVQ, au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 13 février 2024, la demande d'autorisation pour la signature du bail du 200, rue Principale à Châteauguay pour une période de 25 ans avec une option de renouvellement de dix (10) ans qui débutera à la prise de possession des locaux par le locataire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la réunion du 15 février 2024, la demande d'autorisation pour la signature du bail du 200, rue Principale à Châteauguay pour une période de 25 ans avec une option de renouvellement de dix (10) ans qui débutera à la prise de possession des locaux par le locataire;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer le bail du 200, rue Principale à Châteauguay pour une période de 25 ans avec une option de renouvellement de dix (10) ans qui débutera à la prise de possession des locaux par le locataire, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ET**

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

#### **10.2.11 Prolongation d'un contrat de sage-femme**

##### Résolution CA20240320-17

**CONSIDÉRANT** la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest d'offrir des services de sage-femme à la clientèle;

**CONSIDÉRANT** l'article 5.03 de l'entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des Sages-Femmes du Québec indiquant que « le conseil d'administration doit, conformément à l'article 259.2 de la Loi, obtenir une recommandation, selon le cas, du Conseil des sages-femmes, du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ou de la responsable des services de sage-femme portant sur les qualifications et les compétences de la sage-femme »;

**CONSIDÉRANT** l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipulant qu'« une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service »;

**CONSIDÉRANT** la demande reçue pour une prolongation de contrat de service à titre de sage-femme au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de la part de madame Marie-Claude Masson pour une période de six (6) mois;



**CONSIDÉRANT** la recommandation de la responsable des services de sage-femme au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de prolonger le contrat de madame Marie-Claude Masson à titre de sage-femme de soutien et qui atteste que madame Marie-Claude Masson satisfait aux exigences;

**CONSIDÉRANT** la prolongation de contrat de service convenu avec madame Marie-Claude Masson le 26 février 2024, conditionnellement à l'autorisation du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la prolongation du contrat de service de madame Marie-Claude Masson à titre de sage-femme de soutien pour une période de six (6) mois, soit du 13 avril 2024 au 29 juin 2024.

#### **10.2.12 Autorisation d'un contrat de sage-femme**

##### [Résolution CA20240320-18](#)

**CONSIDÉRANT** la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest d'offrir des services de sage-femme à la clientèle;

**CONSIDÉRANT** l'article 5.03 de l'entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des Sages-Femmes du Québec indiquant que « le conseil d'administration doit conformément à l'article 259.2 de la Loi, obtenir une recommandation, selon le cas, du Conseil des sages-femmes, du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ou de la responsable des services de sage-femme portant sur les qualifications et les compétences de la sage-femme »;

**CONSIDÉRANT** l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipulant qu'« une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service »;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service de madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun se termine le 31 mars 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la responsable des services de sage-femme au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de renouveler le contrat de service de madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun à titre de sage-femme et qui atteste que madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun satisfait aux exigences;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun est membre en règle de l'Ordre des sages-femmes du Québec sous le numéro de permis 23009;

**CONSIDÉRANT** le contrat de service convenu avec madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun le 20 février 2024, conditionnellement à l'autorisation du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le contrat de service de madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun à titre de sage-femme pour une période de trois (3) ans couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027.

#### **10.2.13 Nomination – Directrice adjointe – volet soutien à la transformation**

##### [Résolution CA20240320-19](#)

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'affichage du poste de directrice adjointe - soutien à la transformation à la direction des projets majeurs d'infrastructures, s'est déroulée du 24 janvier au 12 février 2024 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste à une classe 44;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de madame Alexandra Loyer au poste de directrice adjointe - soutien à la transformation et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 44, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée sera déterminée ultérieurement.

#### **10.2.14 Diffusion du sommaire du Plan clinique organisationnel 2023-2033, du napperon des priorités 2023-2025 et du document de répartition des services par centre hospitalier 2023-2024 à l'ensemble des partenaires internes et externes**

##### Résolution CA20240320-20

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan clinique organisationnel 2023-2033 est issu d'une demande ministérielle de mai 2021 de « [...] démarrer l'élaboration d'un plan clinique organisationnel pour l'ensemble du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest [...] »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a adopté le Plan clinique organisationnel 2023-2033 lors d'une séance spéciale tenue le 19 décembre 2022 (résolution n° SSCA-2022-12-19-02);

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan clinique organisationnel 2023-2033 a été déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux en décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le dépôt du Plan clinique organisationnel 2023-2033, divers échanges favorables avec les instances concernées au ministère de la Santé et des Services sociaux ont eu lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan clinique organisationnel 2023-2033 est en cohérence avec le Plan Santé et la planification stratégique 2023-2027 du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche du Plan clinique organisationnel 2023-2033 a permis l'élaboration d'un document portant sur la répartition des services par centre hospitalier 2023-2024 qui a été présenté lors de la rencontre de la Table des partenaires du Plan clinique organisationnel le 9 mai 2023;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de faire la promotion du Plan clinique organisationnel 2023-2033;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à diffuser le sommaire du Plan clinique organisationnel 2023-2033, le napperon des priorités 2023-2025 et le document de répartition des services par centre hospitalier 2023-2024.

#### **10.2.15 Politique d'alimentation infantile**

##### Résolution CA20240320-21

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux partage la volonté de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds d'urgence international des Nations unies pour l'enfance d'encourager les établissements de santé à mettre en place les normes internationales proposées par le programme *Initiative Amis des bébés* (MSSS, 2017a);

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest désire se conformer aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux prévues dans son *Programme national de santé publique 2015-2025* et dans sa *Politique de périnatalité 2008-2018 – Un projet porteur de vie*

en suivant les orientations de mise en œuvre et les nouvelles normes québécoises présentées dans le document *L'initiative des amis des bébés - Orientations pour la mise en œuvre dans les établissements de santé et de services sociaux* ainsi qu'à Agrément Canada par l'adoption et l'application d'une politique d'alimentation infantile afin de déployer les meilleures pratiques en allaitement;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de mise en œuvre du programme *Initiative Amis des bébés* requière l'adoption d'une politique d'alimentation infantile par le conseil d'administration qui sera, par la suite, mise à jour tous les cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de concertation des directeurs adjoints quant à l'adoption de la *Politique d'alimentation infantile* à la séance tenue le 15 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction quant à l'adoption de la *Politique d'alimentation infantile* à la séance tenue le 19 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité soins et services à la clientèle quant à l'adoption de la *Politique d'alimentation infantile* à la séance tenue le 30 janvier 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la *Politique d'alimentation infantile*.

#### **10.2.16 Nomination – Directeur(-trice) général(e) adjoint(e) des programmes sociaux, de réadaptation et de santé publique**

##### [Résolution CA20240320-22](#)

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoient, il revient au conseil d'administration de procéder à ce type de nomination;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'affichage du poste de directeur général adjoint aux programmes sociaux, de réadaptation et de santé publique s'est déroulée du 24 janvier au 18 février 2024 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste à une classe DGA-04;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de madame Johanne Fleurant au poste de directrice générale adjointe aux programmes sociaux, de réadaptation et de santé publique et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe DGA-04, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée en fonction est le 8 avril 2024.

#### **10.2.17 Nomination – Directrice des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie**

##### [Résolution CA20240320-23](#)

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'affichage du poste de directeur des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie s'est déroulée du 3 au 16 avril 2023 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Martine Daigneault exerce les fonctions de directrice des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie par intérim depuis le 6 juin 2022 et a répondu aux attentes de l'organisation dans l'exécution de ses tâches;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste à une classe 47;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de madame Martine Daigneault au poste de directrice des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 47, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée en fonction sera déterminée à la suite de sa nomination.

#### 11. Affaires nouvelles

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

#### 12. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre d'information :

12.1 Dépôt du rapport d'implantation de la Politique pour des environnements sans fumée

12.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

12.3 Tableau de suivi des observations de médecins ou dentistes

12.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Périodes 11 et 12 – du 31 décembre 2023 au 24 février 2024

12.5 Prévention et contrôle des infections (PCI)

12.3.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, période 12 - Du 28 janvier au 24 janvier 2024

12.3.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – février 2024 et mars 2024

12.3.3 Rapport comparatif

12.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 17 janvier au 12 mars 2024

#### 13. Date de la prochaine séance publique régulière : Le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024

Le président du CA rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du CA, le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024.

#### 14. Clôture de la séance

Le président du CA procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration à 20 h 04.

Claude Jolin  
Président

Philippe Gribbeauval  
Secrétaire

Rédigé par : *Virginie Chagnon*  
*Conseillère cadre au bureau du président-directeur général – Volet conseil d'administration*